

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE964

présenté par  
M. Goldberg, rapporteur

-----

### ARTICLE 30

A l'alinéa 72, substituer aux mots:

"d'implantation",

les mots:

"du lieu de situation".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.